



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

COMMISSION RESTREINTE DU 13 FEVRIER 2020

Présidence de : Monsieur DELEON Marcel.

Présents : Messieurs HUGUET Marcel et MORICE Jean-Paul

MATCH D2 – POULE G: BOURGBARRE US 2 / CHANTEPIE AS 2 du 09/02/2020:

La Commission,

Après lecture du courrier de l'AS CHANTEPIE et étude du dossier,

Attendu,

- Que trois matchs étaient prévus à BOURGBARRE ce 9 février,
 - Que la planification des rencontres sur les terrains est du ressort du club recevant,
 - Qu'aucun arrêté municipal n'interdisait la pratique du football sur le terrain en herbe mais que seul l'arbitre a déclaré celui-ci impraticable,
 - Que le match en lever de rideau sur le terrain synthétique était fixé à 12h30,
- En conséquence, aucun texte ne prévoyant une hiérarchisation des matchs pour les clubs, celle-ci ne pouvant être décidée que par les commissions de gestion des compétitions,
Donne match à jouer à la date prévue en report soit le 16 février 2020.

DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - www.foot35.fff.fr

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64